



contact

by Orvitis

N°21
SEPTEMBRE 2018

Élections
des représentants
des locataires

Remise en route
du chauffage

Enquête SLS,
une obligation

Orvitis
en Côte-d'Or

Vous êtes les premiers concernés !

Tous les 4 ans, les locataires de logements familiaux aidés sont appelés à désigner leurs représentants, qui siègent au Conseil d'Administration d'Orvitis. Événement important et majeur pour les locataires, car élire ses représentants, c'est choisir celles et ceux qui seront associés aux décisions concernant leur immeuble, leur logement voire leur quartier. Aussi, chacun de vous est concerné par cette élection, car sous réserve de quelques conditions, tous les locataires sont électeurs.

Vous l'aurez saisi, élire vos représentants, voire être élu membre du Conseil d'Administration d'Orvitis, c'est prendre part à la gestion de votre Office. Votre participation à ce scrutin, du 19 novembre au 5 décembre, est donc essentielle. Nous souhaitons que les modalités mise en œuvre facilitent votre vote et que tous les résidents expriment leur voix en nombre.



François-Xavier DUGOURD, *Président*
Christophe BERION, *Directeur Général*

Élections des représentants des locataires

Pour ce rendez-vous démocratique qui vous concerne au premier chef, il y a de bonnes raisons pour que vous votiez.

LES REPRÉSENTANTS DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES LOCATAIRES

Les représentants sont locataires Orvitis, comme vous ! Ils connaissent donc votre quotidien et partagent vos attentes. Ils défendent les intérêts de tous les locataires d'Orvitis et participent aux prises de décisions du Conseil d'Administration, sur des sujets importants qui vous concernent directement (programmes de travaux, qualité des logements, maîtrise des charges, évolution des loyers, attributions de logements, budget, programme de

développement...). Les 4 représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration d'Orvitis, qui compte 23 membres, disposent d'un droit de vote à égalité avec les 19 autres administrateurs.

VOTER, C'EST S'EXPRIMER

Les locataires autorisés* votent pour que leur avis puisse être pris en compte. Parmi les programmes (ou profession de foi) des différents listes candidates, ils peuvent choisir celui qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

VOTER, C'EST SURTOUT TRÈS FACILE

Pour Orvitis, les élections se font uniquement par courrier. Dans les semaines qui précèdent le scrutin, vous recevez, dans

5 déc. 2018
Clôture du scrutin
Date limite de vote
pour Orvitis

vosre boîte aux lettres, votre matériel de vote : professions de foi des différentes associations candidates, étiquettes correspondantes aux listes des candidats des associations avec code barre, bulletin de vote...

- 1 - Vous choisissez la liste
- 2 - Vous collez l'étiquette de la liste sur le bulletin de vote
- 3 - Vous postez !

** Règle générale. Les titulaires d'un contrat de location d'un logement d'habitation. Chaque location, occupation ou sous-location vaut une et une seule voix.*

Chauffage, l'adéquation pour la remise en route

L'été se termine, les températures commencent à descendre... On a vite oublié les fortes chaleurs estivales et une petite fraîcheur dans les logements s'installe ! Mais qui décide de la remise en route du chauffage collectif ? Orvitis bien sûr ! Comment ? À partir de quel indice ?

Généralement, la période de chauffage est comprise entre le 15 octobre – pour l'allumage des chaudières – et le 15 avril de l'année suivante – pour leur arrêt. Ce n'est pas systématique. Le chauffage peut être remis en route dès lors que la température moyenne extérieure est inférieure à

12 degrés pendant 3 jours consécutifs, et si les prévisions météorologiques sont à la baisse. Ainsi, en 2017 les premières remises en route ont eu lieu fin septembre.

POUR MAÎTRISER VOS CHARGES, NE SURCHAUFFEZ PAS

Le temps couvert, le manque de soleil, le ressenti de moins de chaleur... le premier réflexe est de tourner la vanne du radiateur. Mais attention, cela coûte. Adoptez la "chauffage attitude" pour éviter que les consommations et les dépenses ne s'envolent !

Un degré de température en moins, c'est 7 % de consommation d'énergie en moins ! Quelques idées pour y arriver. La nuit, la température de la chambre peut confortablement être à 16 °C, les volets et fenêtres sont fermés. Chaque jour, l'aération du logement est importante mais 10 minutes suffisent. En cas d'absence de plusieurs jours, les appareils sont placés en position "hors-gel". Au retour, il est inutile de placer le thermostat en position maximum, cela ne chauffera pas plus vite, en revanche tant que la température demandée ne sera pas obtenue, le radiateur va fonctionner.

Dans les appartements en chauffage collectif, la régulation doit vous permettre d'obtenir 19 °C au centre de la pièce. En deçà, vous pouvez contacter Orvitis, car il y a peut-être un problème technique.





Ne rêvez plus, devenez propriétaire

PROGRAMMES NEUFS

*En location-accession. Avantages
et conditions à consulter en Agence.*

AHUY

Lancement commercialisation.
Dans le nouveau quartier "Le Clos des
Aiges", en cours de réalisation à l'entrée
du village, 9 pavillons de type 4.

À partir de 172 500 €



LONGVIC

Centre-ville. Livraison prévue 2020.

**T2 à partir de 91 000 €
et T3 à partir de 133 000 €**

MAISONS

CHAMESSON



Pavillon T4 de 84 m² sur 2 niveaux
et garage. Jardin clos.

Prix locataire 77 000 €

VILLAINES-EN-DUESMOIS



Pavillon T4 84 m² avec garage.
Jardin de 697 m².

70 000 €

VERREY-SOUS-SALMAISE



Pavillon T4 de 92 m² sur 2 niveaux.
Garage. Jardin.

Prix locataire : 66 000 €

APPARTEMENTS

ASNIERES-LÈS-DIJON



T5 de 98 m² au 1^{er} étage.

151 900 € (place de parking incluse)

CHATILLON-SUR-SEINE

T2 au T4, dans une copropriété avec
espaces verts. Chauffage collectif.

À partir de 32 900 €

POUILLY-EN-AUXOIS



Dans une petite résidence proche
du centre-ville. Dernières disponibilités
d'un T3 de 61 m² et d'un T4 de 75 m².

À partir de 58 000 €

TERRAINS À BÂTIR

Viabilisés, libre choix du constructeur.

CORGOLOIN

Lotissement Au Saussy.
Entre Beaune et Nuits-Saint-Georges,
24 terrains de 452 m² à 855 m²

À partir de 44 900 €

FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Lotissement La Velle, rue du Stade.
À 20 minutes de Dijon,
24 lots de 364 m² à 530 m².

À partir de 62 000 €

LAIGNES

Impasse des Charcuis. Vue imprenable
sur les monts du Châtillonnais.

**Un lot de 777 m² à 26 675 €
et un lot de 974 m² pour 32 175 €**

LONGECOURT-LES-CULETRES

Lotissement La Mazière. À 15 minutes
de l'A38 à Pouilly-en-Auxois.
6 parcelles de 420 à 680 m².

À partir de 14 000 €

SANTENAY

Lotissement Les Vaux-Dessous.
Dernier terrain de 909 m².

60 000 €

Renseignements : 03 80 36 80 80 - ventes@odifis.fr

odifis
by Orvitis

Enquête SLS, une obligation

Conformément à la loi, le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) est dû par les locataires dès lors que leurs ressources viennent à dépasser les plafonds pris en compte pour l'attribution d'un logement aidé.

Orvitis a donc obligation de demander une fois par an à chaque locataire* non bénéficiaire de l'APL, son avis d'imposition ou son avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu. En pratique, si vous êtes concernés, vous recevrez par courrier début octobre le formulaire d'enquête. À réception, n'attendez pas, retournez le formulaire dûment complété et accompagné impérativement selon votre situation, de votre avis d'imposition 2018 ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt 2018 sur le revenu 2017 :

- soit par courrier, à l'aide de l'enveloppe "T",
- soit par internet, en vous connectant sur orvitis.fr.

Attention ! En cas de non réponse dans le délai ou de réponse incomplète, vous vous exposez à l'application d'une pénalité non remboursable et d'un surloyer maximum.

* Locataire résidant hors Zone Rurale Revitalisée (ZRR) et hors Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

RETOURNEZ LE BON DOCUMENT

► Vous payez des impôts sur les revenus 2017 :

Avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017

Revenu fiscal de référence lisible

► Vous ne payez pas d'impôts sur les revenus 2017 :

Avis de situation déclarative à l'impôt 2018 sur les revenus 2017

Revenu fiscal de référence lisible

Optez pour la simplicité : saisissez votre enquête SLS en ligne

Pour joindre Orvitis...

PRIVILÉGIEZ 7J/7 LE TÉLÉPHONE AU 0810 021 000 (prix appel + 0,06€/mn)

Aux heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h), les chargés de relations clients, installés à Dijon, s'attachent à vous apporter une réponse personnalisée. Au besoin, ils vous orientent vers l'agent qualifié. Si votre demande est d'ordre technique, ils peuvent commander une intervention auprès de nos prestataires. Par ailleurs, votre appel sera enregistré dans votre dossier numérique, pour garantir la traçabilité de votre demande et suivre son traitement.

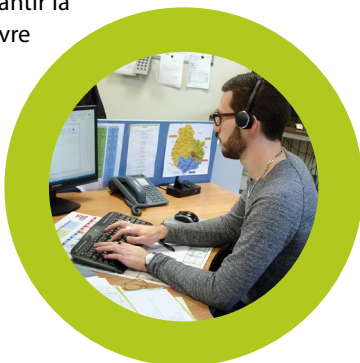
En dehors des heures d'ouverture des bureaux, les appels sont pris en charge par une société d'assistance qui peut traiter aussi les événements graves.

PAR INTERNET SUR ORVITIS.FR : 24H/24

Depuis votre espace client, une fois que vous l'avez activé (c'est très simple), au moment qui vous convient, vous pouvez :

- solliciter une intervention technique non urgente et en suivre le traitement,
- consulter votre compte, vos avis de paiement, et aussi payer votre loyer...

Pour activer votre compte, connectez-vous sur orvitis.fr puis sur "Espace client" et laissez-vous guider.



CONTACT DIRECT

- dans nos 4 Agences de proximité à Beaune, Chenôve, Chevigny-St-Sauveur ou Montbard et aux heures d'ouverture des bureaux.
- avec votre responsable de secteur lors de sa présence dans votre immeuble.



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Il n'est pas opportun de les utiliser pour déposer une réclamation, car le traitement des "post" via Messenger n'est pas immédiat. De plus, des réponses adaptées et personnalisées ne peuvent vous être apportées. Il est donc préférable de contacter Orvitis par téléphone.

Nota : les commentaires qui désignent nommément un agent ou comportant des propos agressifs, grossiers voire injurieux peuvent être masqués ou supprimés par Orvitis.